

Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale
KIGALI.-

Objet : Rapport

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le rapport de Mission effectuée à l'Institut National de Recherche Scientifique de Butare.

Les observations et les propositions personnelles contenues dans le présent rapport requièrent vos instructions afin qu'avant d'engager les fonds publics, la situation de l'INRS soit clairement définie.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Sé/ MUSONERA Denys,
Chef de Bureau du Contrôle
Financier
à l'Education Nationale.

Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Général
de la Culture et Beaux-Arts
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur des Services
Financiers de l'Enseignement
KIGALI.-

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
A BUTARE EN DATE DU 7 AVRIL 1977.-

Concerne : la Situation salariale du personnel en place.

I. Préambule : La convention Belgo-Rwandaise qui régissait l'Institut est venue à expiration et la gestion relève du Gouvernement Rwandais à dater du 1er janvier 1977.
Après acquisition d'un crédit de 16.000.000,-francs à titre de frais du personnel et de fonctionnement, il s'est avéré nécessaire de se rendre sur place avant l'engagement des dépenses spécialement en matière de paiement et ce, sur ordre du Ministre. Il était question d'estimer le nombre requis pour les Services de l'Institut et les salaires alloués en se basant bien entendu sur la qualification et les responsabilités.

Le travail proprement dit a consisté à l'entretien avec le Directeur de l'Institut qui devait répondre à plusieurs questions portant notamment sur la nécessité quantitative des unités, la détermination de salaire, l'ancienneté, et ce, sur base des dossiers des agents principalement, ceux qui touchent au-dessus de 10.000 francs.

II. Liste du personnel en place au 7 janvier 1977 :

A) Sentinelles :

Nom	et	Prénoms	Préfecture	Ethnie	Etudes	Salaire	Ancienneté
1.	Ahorwendeye	Mathias	Butare	Hutu	Primaires	3.500	Octobre 1975
2.	Ayirwanda	Léopold	"	"	-	3.500	Décembre 1974
3.	Binenyimana	Evariste	"	"	-	3.500	Décembre 1966
4.	GATEZI	Vital	"	"	-	3.500	Juillet 1975
5.	Iyakaremye	Déogratias	"	"	-	3.500	Mai 1974
6.	Mazambi		"	-	-	-	-
7.	Ngayabahiga		Gikongoro	"	2 ans Sec.	3.500	Janvier 1962
8.	Ruberanziza		Cyangugu	"	-	3.500	Juillet 1972
9.	Rukinisha	Jean	Butare	"	Primaires	3.500	Février 1974
10.	Rukwaya	Canisius	Butare	"	-	3.500	Juin 1973

B) Manoeuvres :

1.	Bakundinturo	Claudien	Butare	Hutu	-	3.500	Juin 1966
2.	Habimana	Vianney	"	"	Primaires	3.500	Janvier 1974
3.	Hatungimana	Raymond	"	"	Primaires	3.500	avril 1967
4.	Havugimana	Emmanuel	"	"	Primaires	2.500	Juin 1976
5.	Havugiyaremye		"	"	-	2.500	Juin 1976
6.	Kambanda		"	"	-	2.500	juin 1976
7.	Karangwa	Justin	Gikongoro	"	-	3.500	Février 1976
8.	Kavamahanga	Butare	Butare	"	-	3.500	Janvier 1975
9.	Kavurati	Iaurien	"	"	Primaires	3.500	Janvier 1970
10.	Kayijamahe	Anastase	"	Tutsi	Primaires	3.500	Janvier 1967
11.	Mahama	Canisius	"	Hutu	"	2.500	Décembre 1976
12.	Ngerageze	Vincent	Burundi	Hutu	"	3.500	Décembre 1976
13.	Ntahondi	Jean	Butare	"	"	3.500	Novembre 1967
14.	Ntamakiliro	Balthazar	"	"	-	3.500	Juin 1966
15.	Nyandekwe	André	"	"	-	3.500	Mai 1976
16.	Nzigamasabo		Gikongoro	"	-	2.500	Décembre 1976
17.	Rucyahana		Butare	"	-	2.500	"
18.	Semwiza		Butare	Twa	-	2.500	Décembre 1976
19.	Sengegera	Védaste	"	Hutu	Primaires	3.500	Juin 1976

C. Mécaniciens, Chauffeurs, Aide-mécaniciens, Plantons, Maçons,
Vanneries, Menuisiers, Magasiniers, Boys, Electriciens, Aide-menuisiers :

- Aide-mécaniciens :

1. Komayombi François : Butare : Hutu : - : 8.000 : Janvier 1949
2. Rucyezangango Symphorien Gikongoro : Hutu : Primaire : 8.000 : Mai 1949

- Electroicien :

1. Ntasomi Thomas : Butare : Hutu : 5ans Prim. : 12.000 : Octobre 1964

- Chauffeurs :

1. Rudahunga Tharcisse : Butare : Tutsi : 1an Sec. : 9.000 : Janvier 1976
2. Musoni Gabriel : Ruhengeri : Tutsi : Primaires : 9.800 : Mai 1974
3. Simpalinga Léonard : Gikongoro : Hutu : Primaires : 9.000 : Mai 1974

- Menuisiers :

1. Kabina Biatoto : Zaïre : - : 5ans Prim. : 17.192 : Mars 1949
2. Ngirumpatse Joseph : Butare : Hutu : 2ans Sec. : 12.000 : Août 1959

- Aide-menuisier :

1. Uwitije Innocent : Gikongoro : Hutu : 4ans Prim. : 8.000 : Janvier 1966

- Maçons :

1. Sentama Christophe : Butare : Hutu : 5ans Prim. : 10.800 : Juin 1949

- Plantons :

1. Halindintwali Stanislas : Butare : Hutu : Primaires : 4.500 : Mai 1974
2. Nkurunziza Boniface : Gikongo : " : " : 4.500 : Juillet 1974
3. Ntwali François : Butare : " : " : 4.500 : Mars 1973

- Magasiniers :

1. Kalisa Augustin : Butare : Tutsi : 3ans Sec. : 12.000 : Janvier 1976
2. Mwasambalo Mazambi : Zaïre : - : 2ans Sec. : 12.592 : Novembre 1959

- Vannerie :

1. Gakara Elie : Gikongo : Hutu : - : 3.500 : Décembre 1976

- Boy Guest-House :

1. Mutabazi Joseph : Butare : Hutu : Primaires : 2.500 : Juin 1976

D. Personnel de Recherche et Bureaucratie

- Histoire :

1. Banabakintu Vincent : Gitarama : Hutu : Hum.Gén. : 12.000 : Janvier 1976
2. Mugambira Athanase : Kibungo : Tutsi : " : 12.000 : Juillet 1975
3. Rutsinduro Alphonse : Butare : Tutsi : 1an Sec. : 12.107 : Avril 1960

- Séismographie :

1. Nseli François : Burundi : Hutu : 1an Sec. : 14.659 : Juillet 1954

- Linguistique :

1. Bizimana Simon : Butare : Hutu : D 4 : 20.000 : Janvier 1965
2. Butera Wlaver : Gikongoro : Tutsi : 6ans Prim. : 8.000 : Février 1975
3. Mukundabantu Didace : Butare : Hutu : 2ans Sec. : 12.791 : Mars 1958
4. Murumba K.Blondu : Zaïre : - : D4 : 12.730 : Janvier 1973
5. Rwangabo déo : Kibuye : Hutu : 1 an Sec. : 9.000 : Octobre 1970
6. Shofeli J.B. : Gikongoro : Hutu : 5ans Prim. : 9.000 : Janvier 1976

- Comptabilité :

Comptable : Hajabakiga P; : Gikongoro : Tutusi : 3ans Sec. : 19.421 : Septembre 1955
Aide-comptable : Ntawilinda A. : Gisenyi : Hutu : 4ans Sec; : 10.243 : Mars 1973

- Secrétariat :

1. Twagirumukiza Denys : Butare : Tutsi : 4ans Sec. : 15.100 : Mai 1968
2. Kayitesi M.Modeste : Gikongoro : Tutsi : 3ans Sec. : 10.000 : Nov. 1976

- Musée

1. Gakwaya Emmanuel : Butare : Tutsi : Hum.Générale : 12.000 : Janvier 1976
2. Sekimonyo Ananie : Butare : Hutu : I.P.N. : 15.100 : Octobre 1975

- Bibliothèque :

1. Mahagarara Léonidas : Butare : Hutu : Hum.Générale : I3.854 : Mars 1973

III. Synthèse de la Situation :

1. I	. Salaire le plus bas	:	2.500,-Frs
1. 2	. Salaire le plus élevé	:	20.000,-Frs
1. 3	. <u>Représentativité Régionale</u>	:	
1.	Butare = 39 unités	soit ±	62,9 %
2.	Gikongoro = 12 unités	soit	19,3 %
3.	Etrangers = 5 unités	soit	8 %
4.	Gitarama = 1 unité	∅	
5.	Cyangugu = 1 unité	∅	
6.	Gisenyi = 1 unité	∅	9,6 %
7.	Ruhengeri = 1 unité	∅	
8.	Kibuye = 1 unité	∅	
9.	Kibungo = 1 unité	∅	
10.	Kigali = néant		
11.	Byumba = néant		
	Total =		62

1. 4 . Représentativité ethnique :

- Hutu	=	47
- Tutsi	=	11
- Twa	=	1
- Autres	=	<u>3</u>
Total	=	62

1. 5 . Personnel dont les activités ont été arrêtées suite à la restriction budgétaire :

- Linguistique	=	4 unités
- Chauffeur	=	1 unité
- Manceuvres	=	16 unités
- Histoire	=	2 unités
- Aide-menuisier	=	1 unité
- Menuisier	=	2 unités
- Maçon	=	1 unité
- Planton	=	<u>1 unité</u>
Total	=	28 unités

1. 6 . Personnel en place au 7 avril 1977 et dont le salaire brut est au dessus de 10.000,-Frs :

Nom et Prénoms	: Catégorie prof.	: Salaire Brut	: Etudes	: Ancienneté	: Responsabilité
I. Ntawilinda A.	: 2ème	: 10.243,-Frs	: 4ans Sec	: I/3/1973	: Aide-Comptable
2. Banabakintu	: 3ème	: 12.000,-Frs	: Hum.Générala	: 5/I/1976	: Chargé

de la collecte, du dépouillement et de l'analyse des informations et le classement au département d'HISTOIRE.-

PERSONNEL EN PLACE AU 7 AVRIL 1977 ET DONT LE SALAIRE BRUT EST AU-DESSUS DE 10.000,-FRS PAR MOIS (suite)

NOM	PRENOM	CATEGORIE : PROP.	SALAIRE : BRUT	ETUDES : FAITES	ANTIENNETE	RESPONSAB. LITTE
3. Rutshinduka A.	Thomas	3ème	12.000	1 post-prim	I.4.I1960	Collaborateur aux travaux de recherche de l'Abbé Alexis KAGAME
4. Ntasoni	Augustin	"	12.000	5 primaires	I.10.I1964	Plombier-Electricien
5. Kalisa	Emmanuel	"	12.000	3 ans Sec.	I.1.I1976	Responsable du Magasin Central de l'Institut. Ce magasin dessert le garage, la menuiserie, les départements de recherche et d'administration.
6. Gakwaya	M.	"	12.000	Hum.Générales	I.1.I1976	Technicien de Musée.
7. Mwasambala	L.	"	12.953	2 ans Sec.	I.11.I1959	Chef du personnel extérieur chargé de l'entretien du domaine
8. Mahagarara	D.	"	13.854	Hum.Générales	I.5.3.I1973	Enregistrement des opérations comptables
9. Mumba K.Bilonda	Ananie	2ème	15.100	D4	I.1.I1973	Haute qualification en linguistique, il est chargé de la linguistique comparative.
10. Twagirumukiza	Simon	2ème	15.100	4 ans Sec.	20.5.I1968	Responsable de l'Imprimerie Offset, haute qualification dans les travaux de dactylo et de secrétariat.
11. Sekimonyo	Simon	2ème	20.000	I.P.N.	I.10.I1975	Technicien de Musée (Responsable de la collecte et de la bonne conservation de la documentation muséographique)
12. Bizimana		2ème	20.000	D4	4.1.I1965	Haut niveau de qualification en linguistique, dirige l'équipe de confection dictionnaire en l'absence de Mr. COUPEZ + cours à l'UNR.

N.B. : Statut particulier :

- 1. Barabwilliza J.B. : Chercheur : 26.900,-Frs
- 2. Kayoboke Ferdinand : Chercheur : 26.000,-Frs
- 3. Rugamba Cyprien : Directeur : 43.000,-Frs

.../...

IV. Observations Générales :

La liste des unités reprises sous le "II" a fait objet de la lettre du 7 janvier 1977 adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi en réponse à la lettre circulaire n° 6748/09.10/24/76 du 29 novembre 1976.

Quelques jours avant le 7 avril 1977, les agents du Département de l'Emploi venaient d'effectuer une inspection sur le personnel en place, les salaires alloués et l'équilibre tant régional qu'ethnique. Il serait opportun de demander éventuellement le rapport de mission y relative.

- 4.2. Comme il est généralement difficile de réduire qu'augmenter un salaire Monsieur RUGAMBA Cyprien avait difficile d'harmoniser les salaires comme il l'entendait depuis mai 1974 d'autant plus qu'il pouvait se heurter aux Belges qui étaient encore présents et créer éventuellement des mécontentements au sein du personnel.
- 4.3. La détermination des salaires actuels s'est référée à l'Arrêté Ministériel n° 24/09 du 3 mai 1976 déterminant les catégories professionnelles et les salaires minima et maxima des agents des Etablissements publics (parastatal). A cet effet, il s'impose de définir exactement la loi qui régira cet Institut afin d'appliquer les dispositions salariales appropriées.
- 4.4. Toutefois, en comparant les salaires pratiqués à l'UNR et ceux de l'INRS, l'on constate qu'à l'INRS, on est modeste. Néanmoins, il faut reconnaître que le personnel attaché aux services de recherche, linguistique, histoire, musée et justifiant d'une formation poussée sont défavorisés par rapport au personnel subalterne.
- 4.5. Avant que la Direction de l'Institut ne soit confiée à un Rwandais, les primes dites "spéciales" étaient accordées à un certain nombre d'employés. Par après, le nouveau Directeur a arrêté la création des nouvelles primes, a supprimé l'augmentation des anciennes par annales et a établi que les promotions évolueraient à l'intérieur de ces primes jusqu'à ce qu'elles soient entièrement incorporées dans le salaire fixe. C'est dire que depuis Avril 1974, aucune nouvelle prime n'a été consentie.
A cette date, près de 20 employés jouissaient de cette sorte de gratification.
Au 31 Décembre 1976 il n'en restait que 3.
- 4.6. La réduction momentanée du personnel (28 unités) due à la restriction budgétaire a surtout frappée le personnel dont l'Institut pouvait se passer momentanément sans porter une atteinte grave à sa mission qu'est la Recherche Scientifique et l'Exposition muséographique permanente. Aussi, cette réduction a-t-elle été opérée dans les services qui n'étaient pas considérés comme essentiels ou dans lesquels il était possible de garder des éléments susceptibles d'en assurer la continuité. C'est en application de ces critères que la menuiserie de l'Institut a été fermée, les chauffeurs réduits d'une unité, les départements d'Histoire et de linguistique privés de quelques éléments ect.....

Selon le souhait du Directeur en considérant les conséquences sociales que cette mesure a provoqué, ce personnel pourrait être repris si la situation redevenait normale.
- 4.7. Effectivement, les services de l'INRS sont spécialisés, d'où nécessité d'engager souvent des unités parfois à titre saisonnier notamment pour certaines missions hors de Butare.
- 4.8. Les bâtiments de l'Institut sont dispersés et de fait, les veilleurs sont indispensables pour la protection des biens de l'Institut.
- 4.9. Par le fait que la gestion était auparavant assurée par le Gouvernement Belge, il ne faudrait pas reprendre brutalement les habitudes du passé, chose qui souvent entraîne des chicanes entre la Direction et les agents.
- 4.10 Le Directeur est mal à l'aise de la situation qui est créée par certains agents qui rédigent de faux documents anonymes présentant l'engagement, l'attribution des salaires sur favoritisme, alors que vérification faite, tous les engagements sont autorisés par la Direction Générale de l'Emploi.

Dernièrement, il a attrapé des falsifications des pièces comptables et a été obligé de traduire les agents soupçonnés au Parquet et entre-temps, le comptable est suspendu de ses fonctions.

4.II. Le fait que la plupart des agents sont des Préfectures de Butare et Gikongoro peut être justifié par n'importe qui en se référant à l'implantation de l'Institut dans Butare même et ce depuis longtemps et puis Gikongoro, c'est la Préfecture la plus voisine. Bien entendu il y a des unités engagées dans l'Institut p.c.q. le Directeur est de Gikongoro, chose également compréhensible. Quant à l'équilibre ethnique, il n'est pas respecté cfr. les chiffres repris ci-dessus : HUTU : 47, TUTSI : 11
TWA : 1, AUTRES : 3

4.I2. Il ne m'a pas été possible d'entrer dans les détails des ressources propres de l'Institut et l'estimation des dépenses courantes.

4.I3. D'après les unités en place, la régularisation de la situation salariale se ferait comme suit :

- Paiement mensuel	: +	450.000,-Frs	
- Régularisation de janvier à mars serait			
de	+ 450.000,-Frs X 3 mois	=	1.350.000,-F
- En versant pour avril et mai en même temps		=	900.000,-F
			<hr/>
			2.250.000,-F
			<hr/>

4.I4. Ne disposant pas des prévisions budgétaires transmises par le Directeur de l'Institut, il ne m'est pas facile de commenter les dépenses courantes de fonctionnement. Ces prévisions sont au Cabinet du Ministre.

4.I5. Le Directeur de l'INRS souhaite vivement et m'a prié de le signifier aux autorités du Ministère, qu'une visite de leur part éluciderait tous les problèmes si complexes après la prise de connaissance large de ce qui se fait et le programme d'avenir.

4.I6. J'ai préféré à une autre date, la considération de l'état de l'immobilisé (immeuble, matériel et mobilier) et du divers constituant le patrimoine de l'Institut.

V. Propositions personnelles :

5.I. Vu l'urgence et pour éviter le blocage des services de l'Institut suite à la situation salariale et pour assurer un minimum de frais de fonctionnement (dépenses courantes), je propose une allocation provisoire se détaillant comme suit :

- Salaires du personnel	: Janvier à mai 77	=	2.000.000,-Frs
- Dépenses courantes		=	500.000,-Frs
			<hr/>
			2.500.000,-Frs
			<hr/>

Ainsi, une autre tranche serait versée après la mise au point des détails non encore clairs.

5.2. Une loi sur l'Institut National de Recherche Scientifique est nécessaire dans les plus brefs délais afin de fixer le caractère juridique de cet Etablissement.

5.3. A toutes fins utiles, avant la sortie de cette loi, il s'avère nécessaire :

- d'arrêter la situation financière de l'INRS pour partir d'une situation claire et nette au 1er janvier 1977, date à partir de laquelle, le Gouvernement Rwandais doit engager les fonds.
- d'inventorier le matériel roulant et fixe de l'INRS.
- d'établir un projet d'organigramme des services administratifs, de recherche et auxiliaires de l'Institut afin de faciliter l'examen de sa marche par les services centraux.